



LETTRE MENSUELLE

CFE-CGC

De l'UES Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

Page 1	Édito
Page 2	Parcours du combattant / représentativité des OS
Page 3	Représentativité dans la branche
Page 4	Agenda
Page 5	Contacts

9 mai 2025

Augmentations, parts variables ... un chemin semé d'embûches



Fiches de paye d'avril : augmentation ... ou pas

Avec votre fiche de paye d'avril, est peut être arrivée la surprise d'une augmentation. Nous n'oserons pas parler de « bonne » surprise, car malheureusement les augmentations obtenues sont souvent loin des attentes des salariés.

« *Peut être arrivée* » car, seulement entre un tiers et la moitié des salariés sont augmentés et certains ne le sont pas depuis plusieurs

années.

« *Surprise* » car, les années passées les managers omettaient souvent d'informer les salariés. Probablement par crainte d'une réaction de déception, voire de colère, face à une absence d'augmentation ou face à un montant tellement ridicule qu'il frise la provocation. Lors des réunions de NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) le DRH Groupe et la DRH France se sont engagés à plusieurs reprises à une meilleure information des salariés. Les premiers retours que nous avons laissés enfin percevoir une amélioration, mais très inégale.

Retour sur les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

Le manque d'information des salariés s'explique aussi parce qu'une partie des augmentations, dites « collectives », n'est pas à la main des managers, qui ont seulement la main sur le maigre budget qui leur est alloué afin de distribuer les augmentations dites « individuelles ».

Les augmentations « collectives » sont négociées lors des NAO et appliquées automatiquement aux salariés remplissant les critères négociés et décrits dans le [procès-verbal de désaccord](#), dont les grandes lignes sont reprises dans notre [lettre mensuelle n°304 datée du 10 février 2025](#).

A noter que, toutes les augmentations « collectives » ont été appliquées au 1^{er} avril, sauf celle pour les moins de 26 ans qui le sera au 1^{er} juillet. De leur côté, les augmentations « individuelles » sont appliquées sur les payes d'avril, juillet et octobre. Ainsi, si vous n'avez pas été augmenté en avril, il vous reste un espoir, mais très mince, d'être augmenté d'ici l'année prochaine.

Le scandale des parts variables !

S'il y a un système où la plus complète opacité persiste, c'est bien celui des parts variables. Beaucoup de salariés concernés se plaignent de n'avoir rien reçu ou presque, qui plus est sans aucun justificatif précis, les managers étant eux même incapables de les fournir. Vos représentants **CFE-CGC** demandent à la direction que les justifications détaillées et chiffrées soient fournis à tous les salariés concernés par les parts variables, et qu'à défaut d'une raison objective les parts variables soient intégralement versées.

Quelque soit votre situation, votre problème, votre interrogation, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC pour connaître et faire valoir vos droits.

Parcours du combattant administratif d'un modeste salarié



Vous êtes perdu dans la jungle de la nouvelle organisation ?

Vous n'êtes pas seul ! Nous vous livrons ici le témoignage d'un collègue qui se suffit à lui même.

Tu as dû modifier ton agenda pour t'adapter aux besoin de ton client.

Bon, tu veux modifier ton Chronotime mais comme on demande qu'il soit fait très en avance et qu'il a déjà été validé, tu ne peux plus le modifier.

Tu te dis "ce n'est pas grave, je vais demander à mon assistante, mon ADV, si elle/il peut faire la modification".

Pour savoir qui c'est, tu vas dans CRA35 voir ton profil et ... ouh là là ... tu vois 6 noms ! Tout ce monde pour s'occuper de moi ?

Tu sélectionnes le nom de la personne que tu connais et tu demandes la rectification ou à défaut le nom de l'ADV qui te gère.

Hélas, l'ADV te connaît mais ne gère pas ton dossier et ne sait pas qui le gère.

Tu décides alors d'envoyer la demande de rectification à toute la liste.

Les seules réponses que tu obtiens sont alors "désolé ce n'est pas moi" ou "en congés".

Il te semblait pourtant que l'on avait, dans CRA35, une liste d'ADV pour que l'absence de l'une/un puisse être supplées par la présence d'une/un autre.

On aurait pu penser que la liste était dans un ordre de priorité.

Et bien non ! La liste est dans un l'ordre alphabétique **des personnes ne pouvant pas t'aider.**

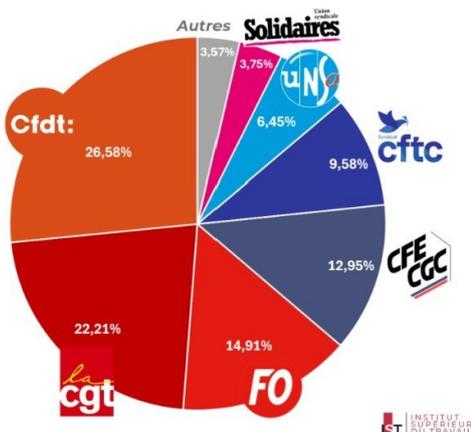
Mais pourquoi imposer à un salarié de passer des heures à gérer une demande auprès de tant de monde ? Pourquoi doit-il passer autant de temps à essayer de bouger une telle administration ?

La prochaine fois que ton client demandera une modification de ton agenda ... Accepteras-tu ?

Si toi aussi tu es perdu, contact tes représentants CFE-CGC pour trouver ton chemin.

Représentativité nationale 2025 des organisations syndicales

Représentativité syndicale :
les résultats de la mesure d'audience 2025



En 2025, comme tous les quatre ans, l'audience des organisations syndicales et des organisations d'employeurs a été mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles.

L'audience constitue l'un des critères essentiels permettant d'établir la **représentativité**. Les chiffres de l'audience sont l'agrégation des résultats enregistrés par les organisations syndicales sur le cycle 2021-2024, lors des élections professionnelles (CSE, TPE, chambres d'agriculture).

Au niveau national et interprofessionnel, comme au niveau des branches professionnelles, celle des Bureaux d'Études pour ce qui nous concerne, une organisation syndicale doit recueillir **au moins 8 % des suffrages exprimés** pour pouvoir être reconnue représentative et avoir la capacité de signer des accords.

C'est encore une fois le cas de la CFE-CGC, qui est d'ailleurs l'organisation syndicale nationale représentative ayant la plus forte progression.

Bureaux d'Études, la FIECI CFE-CGC creuse l'écart !



Fédération nationale du personnel de l'encadrement des sociétés
de service Informatique, des Études, du Conseil et de l'Ingénierie

22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS - 01 42 46 33 33

courriel : contact@fiec-cgc.com - site Internet : www.fiec-cfecgc.org

CCN DES BUREAUX D'ÉTUDES (dite « SYNTEC ») : LA CFE-CGC PROGRESSE TOUJOURS !

Mardi 8 avril 2025, le Ministère du Travail a publié les chiffres de l'audience nationale des syndicats et par Convention Collective

Au plan national, la CFE-CGC est la seule organisation syndicale représentative à progresser en nombre de suffrages

Avec 21,75 % des suffrages en catégoriel, la CFE-CGC (syndicat des salariés Techniciens, Agents de Maitrise, Cadres et Force de ventes) est en constante progression !
De 1 point par rapport à 2021 (20,71%) et de 2,5 points par rapport à 2017 (19,39%)

Avec 12,95% des suffrages pour toutes les catégories de salariés, la CFE-CGC augmente également son audience par rapport à 2021 (11,92%) et à 2017 (10,69%).

En quatre ans, la CFE-CGC a progressé de plus de 36 000 voix !

Au sein de la Convention Collective des Bureaux d'Études la FIECI CFE-CGC creuse aussi l'écart

Notre Fédération aidée de ses trois syndicats dédiés à cette CCN, le SNEPSSI, le SNEPEC et le SNEPI, augmente encore son score en généraliste et en catégoriel !

Nous dépassons les 30% de représentativité syndicale dans cette branche qui compte plus d'un million de salariés et progressons de 16 000 voix.

Si la CGT stoppe sa chute, à contrario le syndicat FO quitte la table des négociations de la CCN faute d'atteindre les 8% requis ! La CFDT perd 2 points et la CFTC stagne.

Fort de cette confiance renouvelée, nous remercions l'ensemble des électeurs qui se sont exprimés.

Michel de LAFORCE,
Président FIECI CFE-CGC
01 42 46 33 33 contact@fiec-cgc.com

En savoir plus

La **CFE-CGC** est constituée de différentes fédérations représentant les différentes branches professionnelles (Métallurgie, Banque, etc.). Parmi ces fédérations la **FIECI CFE-CGC** est celle à laquelle sont rattachées notamment les **ESN**, donc **Inetum**.

Ainsi la section CFE-CGC d'Inetum est rattachée à la FIECI CFE-CGC.

L'Agenda

AVRIL, 2025

04 RÉUNION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT
AVR

08 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT
AVR

16 RÉUNION PARITAIRE
AVR

17 RÉUNION CSE SUD-OUEST (ÉCONOMIQUE)
AVR

23 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
AVR

24 RÉUNION CSE EST (ÉCONOMIQUE - TEAMS)
AVR

29 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
AVR

29 RÉUNION CSE NORD
AVR

29 RÉUNION CSE GRAND-OUEST
AVR

30 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE (AIX)
AVR

MAI, 2025

12 RÉUNION CSEC
MAI

13 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT
MAI

14 RÉUNION PARITAIRE
MAI

20 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
MAI

22 RÉUNION CSE SUD-OUEST
MAI

22 RÉUNION CSE NORD
MAI

27 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
MAI

27 RÉUNION CSE EST (TEAMS)
MAI

27 RÉUNION CSE GRAND-OUEST
MAI

28 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE (SOPHIA)
MAI

Pour vous **aider**
à vous y retrouver...



REJOIGNEZ
LA **CFE-CGC**

En période
de **crise**...



Il y a **d'autres façons**
de procéder avec
ses **INTER-CONTRATS**